

14ème législature

Question N° : 84168	De M. Jacques Bompard (Non inscrit - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social		Ministère attributaire > Travail
Rubrique >emploi	Tête d'analyse >insertion professionnelle	Analyse > jeunes diplômés. perspectives.
Question publiée au JO le : 07/07/2015 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jacques Bompard interroge M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les difficultés d'insertion des diplômés de niveau IV et V. Alors que le taux de chômage chez les jeunes ne cesse d'augmenter, les diplômés de niveau IV et V n'échappent pas à des difficultés majeures et accrues d'insertion professionnelle. Environ un tiers des jeunes entrent sur le marché du travail diplômés de l'enseignement professionnel secondaire et un quart d'entre eux se trouvent aujourd'hui au chômage. D'après une enquête du Céreq (centre d'études et de recherches sur les qualifications), le nombre de jeunes diplômés du niveau V au chômage a quasiment doublé entre 2004 et 2010, le taux de chômage des diplômés de niveau IV est passé de 13 % en 2004 à 20 % en 2010. Pourtant, le CAP qui avait connu un retour en grâce dans les années 2000 aurait dû demeurer un diplôme d'insertion dans les spécialités comme la cuisine ou le bâtiment, et pour l'ensemble de la filière, l'accès à un emploi à durée indéterminée n'aurait pas dû se raréfier ainsi. Peut-être est-il nécessaire de se questionner sur la pertinence du niveau V qui, à quelques exceptions sectorielles près, assure de moins en moins à ses détenteurs une place reconnue sur le marché du travail. Il souhaiterait connaître les dispositions que compte prendre le Gouvernement pour favoriser l'insertion professionnelle de ces jeunes.